



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2019 A 20 H

Convocations : 4 février 2018

Étaient présents : GIRARDET Philippe, JACQUET PIERROULET Christophe, JACQUET PIERROULET Pascal, LIMOUSIN Nicolas, MAIRE Jean-Claude, MERCET Cyril, VERNET Nathalie

Absent excusé : CORDIER Davy.

Absents non excusés : BARRAND Olivier, LOCATELLI Claudine, TROCCIN Marie-Lyse.

Quorum : 7 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : MERCET Cyril.

Ordre du jour :

- Destination des coupes 2019,
- Travaux sylvicoles 2019,
- Demande d'application au régime forestier d'une partie de la parcelle B18 à La Fresse,
- Augmentation de la location terrain section A 1037 à l'ONF (station météo),
- Elections Européennes,
- Fête des Mères
- Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 janvier 2019.

DESTINATION DES COUPES 2019 :

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe pour les chablis et les coupes de bois réglés de l'exercice 2019, les destinations suivantes :

1. Vente aux adjudications générales :

Résineux : En bloc : parcelles 3 - 8

En prévente : parcelles 10 – 11 - 12

Contrat petit bois de gré à gré : parcelle 9

Escompte pour paiement comptant :

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes.

La Commune n'accepte pas l'escompte pour paiement comptant.

2. Vente de gré à gré :

Chablis : en prévente

La Commune souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant.

Produits de faible valeur :

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur : les feuillus de qualité chauffage et les lots résineux de volume ou de qualité non commercialisable aux adjudications générales.

Directive Office National des Forêts : les arbres de diamètre 40 et + et sur des secteurs à forte pente seront abattus avant la vente.

3. Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure :

Pour toutes les coupes à vendre, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis qui seront présentés par l'ONF et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de ventes ainsi que tout document s'y afférent.

TRAVAUX SYLVICOLES 2019 :

Monsieur le Maire présente le programme de travaux élaboré par l'ONF qui est estimé à 3 481.50 € H.T en investissement.

Ces travaux consistent :

- Dégagement manuel de plantation : parcelles 10 – 5 - 6

- Nettoyement de jeune peuplement : parcelles 5 -6

Après diverses discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le programme de travaux qui s'élève à 3 481.50 € H.T.

AUTORISE le Maire à signer le programme de travaux sylvicoles et tout document s'y rapportant.

DEMANDE D'APPLICATION AU REGIME FORESTIER D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B18 A LA FRESSE :

Le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier aux parties de parcelles cadastrales suivantes situées sur le territoire communal de HAUTERIVE-LA-FRESSE :

section	N° parcelle	LIEUDIT	contenance totale (ha)	contenance à appliquer au RF (ha)
B	18	La Fresse	7 ha 28 a 65 ca	1 ha 93 a 35 ca
Contenance à appliquer au Régime Forestier				1 ha 93 a 35 ca

Le Conseil Municipal assure que les parcelles sont parfaitement bornées et délimitées.

Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation.

Les motifs de la demande sont : amélioration du patrimoine forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

EST FAVORABLE à ces propositions,

DEMANDE à l'ONF de présenter un dossier d'application du Régime Forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

DONNE pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

AUGMENTATION DE LA LOCATION DU TERRAIN SECTION A N° 1037 (STATION METEO) A L'ONF :

Monsieur le Maire informe que la Commune a signé une convention avec l'ONF pour la location d'un terrain section A n° 1037 aux Angourets pour l'implantation d'une station météo. La redevance annuelle pour la location du terrain était de 38.11 €.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de porter la location à 50.00 € par an à compter de 2019.

ELECTIONS EUROPEENNES :

Les Conseillers élaborent les tours de garde pour la tenue du bureau qui sera ouvert de 8 h à 18 h.

FETE DES MERES :

Le Conseil Municipal décide de réserver le repas de fête des mères « Chez Franck » à Arçon, le **VENDREDI 24 MAI 2019 à 20 heures.**

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal décide d'offrir un lot d'une valeur de 50 € au Restaurant du Saugeais à Maisons du Bois pour le tournoi Baby Foot.

La séance est levée à 21 H 30

Le Maire,
MAIRE Jean-Claude

